





il y a trois semaines, d'aller le voir en prison ; je ne l'ai vu que lundi dernier. M. le président : Il y a d'autres témoins ? M. le président : Mon brigadier et mon collègue Col...

Après avoir couru toutes les villes du pays de France et toutes les prétendues du pays de Tendre, M. Char...

Il n'y avait qu'une chose à faire, c'était de le conduire au poste, et de l'y retenir jusqu'au moment où l'ivresse...

Aujourd'hui qu'il est à jeun, il a toute sa mémoire, et il raconte les fredaines de son épouse. Le malheureux !

Le Tribunal l'a condamné à huit jours de prison et 25 francs d'amende.

L'arrondissement de Louviers est vivement préoccupé par un événement tragique qui est en ce moment l'objet d'une instruction criminelle et dont quelques détails ont été déjà donnés par des journaux de la localité.

En se sentant frapper, elle avait pu faire entendre les cris : « Au secours ! à l'assassin ! » puis elle était tombée sur le sol.

Le chef du service de sûreté ayant été informé hier de ce crime, mit sur-le-champ ses agents en campagne et il ne tarda pas à réunir des renseignements qui lui donnaient la presque certitude que l'auteur devait être un nommé G...

Conduit immédiatement devant le chef du service de sûreté, G... reconnut que c'était bien lui qui était sorti la veille avec la fille H..., mais il sou tint être étranger aux blessures qu'elle portait.

Il est énergiquement démenti sur ce dernier point par la victime, qui a eu la joue transpercée par l'un des coups. Néanmoins, tout fait espérer que les blessures de cette dernière ne mettront pas sa vie en danger.

Malgré ses dénégations sur le fait principal, G... a été conduit au dépôt de la préfecture de police, pour être mis à la disposition de la justice.

ARRÊTÉ (FOIX), le 27 juin. — Aujourd'hui la justice est revenue à Brassac pour continuer l'information sur l'assassinat du desservant, M. Anglade.

Hier ont eu lieu les obsèques de ce digne prêtre, au milieu d'un concours très considérable de population, accourus des communes voisines.

On dit que la commune de Brassac, dont M. Anglade dirigeait depuis dix ans les intérêts spirituels, a l'intention de lui élever un monument de reconnaissance.

Jean Dupuy est né à Esplass, canton de Labastide-de-Sérour, mais sa famille, qui est très nombreuse, s'est fixée à Ganac, canton de Foix, depuis environ dix-sept ans.

Cette dernière commune tient à ne pas passer pour le lieu natal de Dupuy ; les habitants ont décidé entre eux de ne louer aucun logement à la famille de l'assassin : le père a déjà reçu congé de la maison qu'il occupe en ce moment.

Ce matin, M. le préfet est monté aux Tours pour visiter un homme arrêté administrativement. Il est entré ensuite dans la chambre où Dupuy est enfermé au secret, et il lui a adressé quelques paternelles exhortations.

Immédiatement, par les soins de M. le substitut Gay-tout, une estafette a été expédiée à M. le procureur impérial, qui était à Brassac.

La nouvelle de l'aveu fait par Dupuy et de ses démonstrations de repentir ont augmenté en ville la sensation que le crime y a produite.

Dès qu'il fut arrivé aux Tours, avant-hier jeudi, Dupuy mangea de bon appétit, et puis s'endormit jusqu'au soir d'un profond sommeil. Il est activement surveillé, et il montre une grande obéissance pour les gardiens.

M. Guillot, possesseur d'une fortune assez considérable, avait une certaine importance dans le pays, et il était reçu au château de Jeufosse. Les relations furent bornées d'abord, mais bientôt diverses circonstances firent que peu à peu on éloigna M. Guillot, et la famille de Jeufosse finit par rompre avec lui.

Cette rupture blessa profondément la vanité du sieur Guillot. Quelles furent les véritables causes de cette rupture et que se passa-t-il ensuite ? C'est là ce qui fait l'objet des versions les plus contradictoires et ce qui sera éclairci par l'instruction.

Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Guillot se rendait assez fréquemment aux environs du château de Jeufosse, et que plusieurs fois, le soir, il avait pénétré dans le parc en escaladant les murs de clôture. Quel était le but de ces visites ? C'est là encore un point diversement raconté, et sur lequel il appartiendra aussi à la justice de faire connaître la vérité.

Il y a quinze jours environ, M. Guillot vint, suivant son habitude, poster son cabriolet et son domestique le long du parc de Jeufosse, et il escalada la muraille quand tout à coup une explosion se fit entendre, et M. Guillot tomba mortellement blessé : une chevrotine l'avait frappé au côté et avait atteint les enveloppes du cœur.

C'était le garde de M. de Jeufosse qui avait fait feu sur lui. Le domestique de M. Guillot accourut à son secours, et aidé, dit-on, par le garde lui-même et par un ouvrier du château, l'emporta mourant dans sa voiture.

On dit que M. de Jeufosse a immédiatement déclaré qu'obsédé depuis long temps par des démonstrations qui n'avaient d'autre but, dit-elle, de la part de M. Guillot, que de compromettre une des personnes de sa maison, elle avait donné ordre à son genre de veiller, et, en cas de nouvelle irruption, de faire feu sans mettre de projectile. La mort de M. Guillot aurait été la suite d'une erreur : le garde avait chargé un côté de son arme avec de la poudre seule, et se proposait en outre de viser M. Guillot seulement dans les jambes. Mais, en tirant, le garde s'était trompé et avait atteint M. Guillot au flanc avec le côté du fusil chargé à balle.

A la suite de ces faits, la justice a commencé une instruction, et un mandat d'arrêt a été décerné contre M. de Jeufosse, qui a été écroué avec ses deux fils à la prison de Louviers. Le garde Crespel a été aussi arrêté : c'est un vieux serviteur depuis longtemps attaché à la famille de Jeufosse.

Dans la soirée d'avant-hier, vers dix heures du soir, un cocher de voiture de place suivait la route de Romainville, lorsqu'il arriva à la hauteur d'un petit bois, son attention fut attirée par les cris : « Au secours ! » répétés d'une voix défaillante.

Il arrêta aussitôt sa voiture, descendit de son siège, et, en cherchant dans l'obscurité, il trouva, étendue sur le bord de la route, une femme qui avait la tête et la figure tout ensanglantées et qui lui déclara qu'elle venait d'être victime d'une tentative d'assassinat. Il s'empressa d'étancher le sang qui s'échappait en abondance de plusieurs blessures que la victime portait à la tête, puis, sur sa demande, il la plaça dans sa voiture et la reconduisit à son domicile dans une petite rue derrière l'Hôtel-Dieu.

La victime était une fille H..., âgée de trente-trois ans, inscrite à la police. Elle raconta que, dans la matinée du même jour, un homme de vingt-six à vingt-sept ans, de forte stature, paraissant être charretier, était sorti de la maison où elle était pensionnaire en y oubliant un sac d'argent ; qu'il était revenu quelques heures plus tard, et qu'en retrouvant son sac intact, il avait sollicité et obtenu une permission de sortie pour elle. Ils étaient sortis tous deux de Paris, et, après avoir passé quelque temps à la fête de Belleville, ils s'étaient dirigés vers Romainville.

A dix heures du soir, se trouvant près du bois de cette commune, ils y étaient entrés, et sur le refus de la fille H... de pénétrer dans les profondeurs, l'inconnu s'était écrié : « Puisque tu ne veux pas aller plus avant, je vais te tuer ! » Au même instant il s'était armé d'un instrument piquant, qu'il avait tenu caché jusque-là, et il lui en avait porté à la figure et à la tête plusieurs violents coups qui avaient déterminé une hémorragie abondante.

En se sentant frapper, elle avait pu faire entendre les cris : « Au secours ! à l'assassin ! » puis elle était tombée

sur le sol. A ses cris, un cocher de voiture de place qui se trouvait dans les environs était accouru et avait recueilli pendant que le meurtrier prenait la fuite. Voilà tout ce qu'elle savait ; elle ne pouvait donner que le signalement de son agresseur, dont elle ne connaissait pas le nom et qu'elle avait vu pour la première fois ce jour-là.

Le chef du service de sûreté ayant été informé hier de ce crime, mit sur-le-champ ses agents en campagne et il ne tarda pas à réunir des renseignements qui lui donnaient la presque certitude que l'auteur devait être un nommé G..., charretier camionneur, domicilié à La Villette. Cet individu avait fait reconduire sa voiture, la veille, par un de ses camarades, et depuis ce moment il n'avait pas reparu à son domicile. En conséquence de ces renseignements, les recherches furent concentrées sur G..., et hier, dans la soirée, les agents parvinrent à le découvrir et à l'arrêter dans une commune de la banlieue.

Conduit immédiatement devant le chef du service de sûreté, G... reconnut que c'était bien lui qui était sorti la veille avec la fille H..., mais il sou tint être étranger aux blessures qu'elle portait. Il prétendit qu'il était ce jour-là en état d'ivresse, et que, dans le cours de leur excursion, il avait été frappé par des inconnus, mais qu'il n'avait aucun motif d'animosité contre la fille H..., et qu'il ne lui avait fait subir aucun mauvais traitement. Quant aux blessures qu'elle portait à la tête, ce serait, d'après sa déclaration, en tombant sur des tessons qu'elle se les serait faites accidentellement.

Il est énergiquement démenti sur ce dernier point par la victime, qui a eu la joue transpercée par l'un des coups. Néanmoins, tout fait espérer que les blessures de cette dernière ne mettront pas sa vie en danger.

Malgré ses dénégations sur le fait principal, G... a été conduit au dépôt de la préfecture de police, pour être mis à la disposition de la justice.

DEPARTEMENTS.

ARRÊTÉ (FOIX), le 27 juin. — Aujourd'hui la justice est revenue à Brassac pour continuer l'information sur l'assassinat du desservant, M. Anglade.

Hier ont eu lieu les obsèques de ce digne prêtre, au milieu d'un concours très considérable de population, accourus des communes voisines. Les prêtres du canton s'étaient également rendus à cette triste cérémonie. La dépouille mortelle de M. Anglade, revêtue de ses ornements sacerdotaux, a été exposée et aux regards respectueux de la foule. La douleur était profonde, et les larmes qui se répandaient de tous les yeux attestaient les regrets que cause dans tous les cœurs le crime du 24 juin.

Au moment où le cercueil a été déposé dans la terre, M. Sicre, curé de Foix, s'est avancé sur le bord de la tombe, mais l'émotion l'a empêché d'articuler un seul mot d'adieu. Au lieu de discours, on a entendu des gémisses et des pleurs !

On dit que la commune de Brassac, dont M. Anglade dirigeait depuis dix ans les intérêts spirituels, a l'intention de lui élever un monument de reconnaissance.

Jean Dupuy est né à Esplass, canton de Labastide-de-Sérour, mais sa famille, qui est très nombreuse, s'est fixée à Ganac, canton de Foix, depuis environ dix-sept ans.

Cette dernière commune tient à ne pas passer pour le lieu natal de Dupuy ; les habitants ont décidé entre eux de ne louer aucun logement à la famille de l'assassin : le père a déjà reçu congé de la maison qu'il occupe en ce moment.

Ce matin, M. le préfet est monté aux Tours pour visiter un homme arrêté administrativement. Il est entré ensuite dans la chambre où Dupuy est enfermé au secret, et il lui a adressé quelques paternelles exhortations.

Immédiatement, par les soins de M. le substitut Gay-tout, une estafette a été expédiée à M. le procureur impérial, qui était à Brassac.

La nouvelle de l'aveu fait par Dupuy et de ses démonstrations de repentir ont augmenté en ville la sensation que le crime y a produite.

Dès qu'il fut arrivé aux Tours, avant-hier jeudi, Dupuy mangea de bon appétit, et puis s'endormit jusqu'au soir d'un profond sommeil. Il est activement surveillé, et il montre une grande obéissance pour les gardiens.

—CHARENTE (Ruffec).—Nous apprenons que M. Ména-dièrre a succombé aux suites des blessures qu'elle avait reçues lors de l'accident que nous avons rapporté, il y a quelques jours. Sa fille était morte sur le coup. On assure que, jusqu'au dernier moment, M. Ména-dièrre a ignoré le sort de sa fille.

Les chemins de fer, en rendant les communications faciles, les ont rendues fréquentes. Tout le monde voyage, et cette masse de voyageurs a besoin de mille renseignements : distances, prix des places, moyens de transport, hôtels, excursions, description des monuments, des musées, souvenirs historiques, documents statistiques, combinaisons propres à économiser du temps ou de l'argent, etc.

C'est pour répondre à ce besoin que MM. L. Hachette et C. publient une vaste collection de guides, à laquelle une récente acquisition leur a permis de joindre les Guides Joanne et les Guides Richard, et qui se compose déjà de plus de 120 volumes. Nous citerons parmi ces volumes : le Paris illustré ; le Guide en Italie, par J. du Pays ; la Belgique, par F. Mornaud ; les Musées d'Europe, par L. Viardot, et les itinéraires de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Écosse, des Environs de Paris, de Paris à Bordeaux, de Paris à Nantes, de Paris à Lyon, de Versailles et de Fontainebleau, par M. Adolphe Joanne, qui a mérité, pour ce genre de publications, une réputation sans rivale, et dont les ouvrages sont préférés aujourd'hui par les touristes aux célèbres Hand-books anglais.

C'est sous la direction de cet habile et consciencieux écrivain que se continue cette collection, la plus riche de l'Europe. Les éditeurs ne négligent rien pour la maintenir au rang élevé où elle est placée dans l'estime publique. A peine un volume est-il épuisé qu'il est revu, et souvent refait en entier avant d'être réimprimé. Les itinéraires illustrés renferment plus de 1,500 vignettes dessinées et gravées par nos meilleurs artistes. Les cartes et les plans de villes forment un atlas unique. Enfin, le mérite littéraire de chaque volume assure aux voyageurs un compagnon de route aussi agréable qu'instruit et exact.

Bourse de Paris du 1er Juillet 1857.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., Au comptant, Fin courant) and Price/Change (e.g., 66 95, Baisse 70 c.).

AU COMPTANT.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., Oblig. de la Ville, Emp. 50 millions) and Price/Change.

A TERME.

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 0/0, 4 1/2 0/0) and Price/Change.

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Table with 2 columns: Line (e.g., Paris à Orléans, Nord) and Price/Change.

Aujourd'hui, à l'Opéra Comique, 20e représentation de la reprise de Jocande ou les Coureurs d'aventures, opéra comique en trois actes, paroles d'Etienne, musique de Nicolò ; le Mariage extravagant, opéra comique en un acte, d'après Désaugiers et M. de V..., musique de M. Eugène Gautier.

Ventes immobilières. AUDIENCE DES CRIÉES.

MAISON DE CAMPAGNE (SEINE-ET-OISE). Étude de M. C. DONARD, avoué à Pontoise. Vente au Tribunal de Pontoise, sur saisie immobilière, le mardi 4 août 1857, à midi.

PETIT CHATEAU EN TOURAINE. A vendre, un charmant petit CHATEAU flanqué de cinq tourelles d'une charmante architecture, parfaitement distribué et restauré à l'intérieur, sur le coteau de la Loire, à 6 kilomètres de Tours, au milieu d'un parc de 5 hectares.

HOTEL A PARIS. avenue des Cham, s. Elysées, 80, entre cour et jardin, à vendre par adjudication, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 14 juillet 1857, par le ministère de M. ROQUEBERT.

MAISONS ET TERRAINS A BATIR A ORAN (ALGERIE). Étude de M. Henri DUFAY, avoué, rue Vivienne, 12, à Paris, successeur de M. Poisson-Séguin.

Mise à prix : 60,000 fr. 2e MAISON sise à Oran, rue de Gènes. Mise à prix : 6,000 fr.

3e TERRAIN à bâtir de la contenance de 3,276 mètres 75 centimètres, à la mosquée de Kargentah, près Oran. Mise à prix : 6,000 fr.

PETIT CHATEAU EN TOURAINE. A vendre, un charmant petit CHATEAU flanqué de cinq tourelles d'une charmante architecture, parfaitement distribué et restauré à l'intérieur, sur le coteau de la Loire, à 6 kilomètres de Tours, au milieu d'un parc de 5 hectares.

HOTEL A PARIS. avenue des Cham, s. Elysées, 80, entre cour et jardin, à vendre par adjudication, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 14 juillet 1857, par le ministère de M. ROQUEBERT.

MAISONS ET TERRAINS A BATIR A ORAN (ALGERIE). Étude de M. Henri DUFAY, avoué, rue Vivienne, 12, à Paris, successeur de M. Poisson-Séguin.

ton, le 12 juillet 1857, à midi, par M. BOISSEL, notaire.

DU DROIT AU BAIL d'un marais sis à Charenton-le-Pont, chemin de Reuilly, 22, et des fruits pendants par branches et par racines, et du droit au traité passé avec la commune de Charenton pour l'enlèvement des boues, ensemble le matériel servant à l'exploitation ; le tout dépendant de la baille de M. Prunot, jardinier.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. COMPAGNIES D'ORLÉANS, DE LYON ET DE LA MEDITERRANÉE. Paiement semestriel de juillet 1857 aux actions de l'ancienne compagnie du chemin de fer Grand-Central de France.

PETIT CHATEAU EN TOURAINE. A vendre, un charmant petit CHATEAU flanqué de cinq tourelles d'une charmante architecture, parfaitement distribué et restauré à l'intérieur, sur le coteau de la Loire, à 6 kilomètres de Tours, au milieu d'un parc de 5 hectares.

HOTEL A PARIS. avenue des Cham, s. Elysées, 80, entre cour et jardin, à vendre par adjudication, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 14 juillet 1857, par le ministère de M. ROQUEBERT.

MAISONS ET TERRAINS A BATIR A ORAN (ALGERIE). Étude de M. Henri DUFAY, avoué, rue Vivienne, 12, à Paris, successeur de M. Poisson-Séguin.

à la Méditerranée, rue Lafitte, 23. Les bureaux de la Compagnie de la Méditerranée, établis à Lyon, place Boucherie-des-Terraux, 2, et à Marseille, à la gare, recevront les souscriptions des actionnaires des deux Compagnies.

MOULLÈRES DE MONTCHANIN. MM. les actionnaires sont prévenus qu'il y aura deux assemblées générales extraordinaires au siège social, rue de la Victoire, 47.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET DE LYON A LA MEDITERRANÉE. Ais à MM. les actionnaires. ÉMISSION DE 115,500 ACTIONS. — OUVERTURE DE LA SOUSCRIPTION.

PETIT CHATEAU EN TOURAINE. A vendre, un charmant petit CHATEAU flanqué de cinq tourelles d'une charmante architecture, parfaitement distribué et restauré à l'intérieur, sur le coteau de la Loire, à 6 kilomètres de Tours, au milieu d'un parc de 5 hectares.

MAISONS ET TERRAINS A BATIR A ORAN (ALGERIE). Étude de M. Henri DUFAY, avoué, rue Vivienne, 12, à Paris, successeur de M. Poisson-Séguin.

BAINS DE MER DE BOULOGNE à cinq heures de Paris et cinq heures de Londres.

le courant du présent mois. (18078) E. TORCHET, L. PICARD, A. LABOT.

DOCKS NAPOLEON

Les administrateurs provisoires ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que la convocation de l'assemblée générale...

auxquelles ils ont droit. Ces récépissés seront échangés contre des titres provisoires nominatifs...

Toutefois, les bureaux de Lyon et de Marseille recevront les souscriptions des actionnaires des deux Compagnies indifféremment.

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET CIE, Rue Pierre-Sarrasin, n° 14, à Paris.

GRANDE COLLECTION

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, et dans les principales gares de chemins de fer.

DE GUIDES-JOANNE, les GUIDES-RICHARD et les GUIDES de la Bibliothèque des Chemins de fer.

Réunissant les GUIDES-JOANNE, les GUIDES-RICHARD et les GUIDES de la Bibliothèque des Chemins de fer. Cette Collection, qui comprend déjà 120 volumes, est continuée sous la direction DE M. ADOLPHE JOANNE.

1° GUIDES ET ITINERAIRES. ALGERIE. Itinéraire historique et descriptif de l'Algérie, par J. Barbier. 1 vol. in-18 Jésus, avec carte. Br. 5 fr.

ESPAGNE ET PORTUGAL. Guide du voyageur en Espagne et en Portugal, par Richard et Quélin. 1 fort vol. in-18. Br. 9 fr.

Fontainebleau, par Ad. Joanne. 1 vol. in-16, avec 25 vignettes, une carte et un plan. Broché. 2 fr.

De Paris à Saint-Germain, Poissy et Argenteuil, par Joanne. 1 vol. in-16 avec 24 vign. Br. 1 fr.

3° LES MUSÉES D'EUROPE. PAR L. VIARDOT, 5 VOLUMES IN-18 JÉSUS. Les musées de France (Paris). 1 vol. Broché. 2 fr.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Avis aux créanciers. M. M. Hurley, demeurant à Paris, rue de la Harpe, n° 10, commissaire à l'effet du concordat intervenu, le sept mars mil huit cent cinquante-six, entre le sieur DE COUSIN, ancien banquier à Paris, rue de la Grange-Batelière, n° 28, et ses créanciers...

Société. Suivant acte sous seing privé, du dix-sept juin dernier, enregistré, la société en commandite formée par M. Auguste CHENAL, ancien négociant, et M. Hyacinthe AUDIFFRED, renhien, demeurant à Paris, l'un rue du Four-Saint-Honoré, n° 9, et l'autre rue Saint-Germain, n° 60, a été dissoute à compter du jour dix-sept juin. Il y a lieu à liquidation. (7119)

Par acte sous signatures privées, en date à Paris du 21 juin mil huit cent cinquante-sept, enregistré à Paris le trente-dixième jour, folio 3, recto, case 9, par Pomme, qui a reçu six francs.

Faillites. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugement du 30 juin 1857, qui déclare la faillite ouverte et nomme provisoirement l'ouverture au dit jour.

Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics. REDDITION DE COMPTES. Messieurs les créanciers composant l'Union de la faillite du sieur PUFFONTEINE (Eugène-François-Jacques), fabricant de cols-cravates...